

Fondation pour l'étude de la langue et de la civilisation japonaises abritée par la Fondation de France

APPEL À CANDIDATURES 2027

DATE LIMITE DE
DÉPÔT DES DOSSIERS :
MERCREDI 10 FÉVRIER 2027 À 17H

La Fondation pour l'étude de la langue et de la civilisation japonaises soutient des actions visant à une meilleure connaissance du Japon d'hier et d'aujourd'hui et au développement de l'enseignement de la langue japonaise en France : bourses de séjour linguistique, travaux de recherches, aide à la pédagogie, colloques et rencontres universitaires, publications, traductions, projets culturels sur le Japon ...

Elle a été créée en 1974, à l'instigation du Premier ministre japonais de l'époque, grâce à une donation de son gouvernement à la Fondation de France.

La Fondation de France est chargée d'en assurer la gestion.

Conformément à sa vocation, la Fondation pour l'étude de la langue et de la civilisation japonaises, attribue chaque année environ une dizaine de bourses et soutient entre dix et vingt projets. En 52 ans d'existence, elle a aidé un grand nombre d'étudiants et de projets, pour favoriser le développement de l'enseignement du japonais et une meilleure connaissance de la civilisation japonaise à travers des questions diverses, culturelles, artistiques, politiques, économiques ou sociologiques concernant aussi bien le Japon traditionnel que le Japon moderne.

Bourses de séjours linguistiques d'été

Conditions de candidature

- Être inscrit dans une université française en 2^e, 3^e année de Licence ou en Master de japonais ;
- avoir obtenu de bons résultats académiques au cours des années précédentes ;
- avoir un projet d'études linguistiques solide et motivé en liaison avec un organisme de type Summer School d'universités japonaises ou une école de langue reconnue au Japon ;
- effectuer un séjour d'études au Japon pour la première fois (un candidat qui aurait déjà effectué un court séjour au Japon sans avoir obtenu de bourse est autorisé à postuler) ;
- ne pas bénéficier d'une autre bourse (hors Crous).

Attention :

- Cette bourse est destinée à financer un séjour à vocation linguistique. Elle ne constitue pas une bourse de recherche ou de terrain destinée à la réalisation de travaux de recherche, dans le cadre d'un mémoire de Master par exemple.
- Seront favorisés les étudiants partant en séjour linguistique pour une durée d'au moins un mois.
- Les étudiants partant au Japon dans le cadre d'échanges entre leur université d'origine et les universités japonaises ne sont pas éligibles pour cette bourse.

Modalités de candidature

Composition du dossier à fournir par le candidat :

- formulaire dûment rempli ;
- lettre de motivation ;
- curriculum vitae ;
- certificat d'inscription pour l'année en cours ;
- relevés de notes de l'ensemble des années d'études depuis la 1^{ère} année d'inscription ;
- lettre de recommandation à solliciter dans son entourage universitaire ;
- attestation sur l'honneur disant qu'il s'agit d'un premier séjour d'étude au Japon ;
- attestation sur l'honneur sur le non-cumul des bourses.

La bourse est d'un montant de 3 500 euros.

Les séjours devront faire l'objet d'un compte-rendu écrit.

Comment répondre ?

Les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne via le site de la Fondation de France et doivent être soumises au plus tard le mercredi 10 février 2027 à 17h.

En cas de restrictions de la politique d'entrée sur le territoire japonais, le programme pourra être suspendu.

Décision

Un comité de sélection se réunit en mars pour décider de l'attribution des bourses d'études.

Soutien à des projets

Des soutiens à des projets d'un montant d'environ 2 000 à 10 000 euros peuvent être accordés sous forme de subventions à des projets sérieux et de qualité concernant l'étude de la langue ou de la civilisation japonaises.

Le dossier de demande doit comporter :

- le dossier de candidature
- un budget prévisionnel,
- tout document utile à la bonne compréhension de la demande.

Attention :

- Les projets culturels doivent impérativement avoir une dimension d'échange franco-japonaise.
- Les projets qui contribuent au rayonnement universitaire et à la recherche linguistiques sur le japonais sont prioritaires.
- Le rattachement à un laboratoire est impératif pour le soutien à des projets de recherche.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site de la Fondation de France.

Les dossiers doivent être envoyés, exclusivement par mail, au plus tard le mercredi 10 février 2027 à 17h, à l'adresse suivante : fondation-etudes-japonaises@fdf.org

Décision

Un comité de sélection se réunit en mars pour décider de l'attribution des soutiens aux projets.

Scannez le QR code pour accéder à la page de l'appel à candidatures.

